



REGLEMENT
DU CHAMPIONNAT DE LA LIGUE MOTOCROSS
2025

Article 1 : GENERALITES

Article 1.1 : Application du règlement

Le présent règlement vise les éléments particuliers aux Championnats et Trophées de Ligue de Motocross d'Ile de France. Tout point non traité dans le présent règlement devra être conforme au Code Sportif fédéral et aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline édictées par la Fédération Française de Motocyclisme.

Article 1.2 : Devoir des participants

Tout participant s'engage à connaître et à respecter les règlements fédéraux applicables, et doit, sous peine de sanction, suivre les injonctions émises par les différents officiels désignés sur les épreuves.

Article 1.3 : Responsabilité

Les pilotes sont responsables de leur sécurité et se doivent de porter en toute circonstance un équipement de protection individuelle répondant aux normes prévues par la réglementation FFM.

Il est rappelé aux concurrents que leurs matériels sont placés sous leur entière responsabilité durant toute la manifestation. Ils doivent notamment en assurer la surveillance constante et ne pourront en aucun cas invoquer la responsabilité civile du club organisateur en cas de vol ou de dégradation.

Il est également rappelé que le pilote est responsable de ses accompagnateurs comme prévu à l'article 2.1.20 du Code Sportif fédéral. En conséquence, un pilote dont les accompagnateurs ne respecteraient pas les règlements ou les consignes des officiels pourra être convoqué par le jury ou l'arbitre de l'épreuve et sanctionné.

Article 2 : CHAMPIONNATS

La Commission de Motocross de la Ligue d'Ile de France et ses clubs organisent les championnats à l'intention des pilotes licenciés dans les clubs franciliens. Elle met en compétition les championnats suivants :

CATEGORIES	CLASSES	CYLINDREES	LICENCES	AGES MINI/MAXI
Ligue Espoir 85cc	1	85cc 2T grandes roues/ AV19-AR16 pouces	NJ3+Guidon argent NJ3C ou NCO	11/15 ans
Ligue junior 125cc	2	125cc 2T	NJ3C ou NCO	13/17 ans
Ligue 125cc	2	125cc 2T	NJ3C ou NCO	13 ans et plus
Ligue 250cc (MX2)	2 + 250 2Tps	100cc à 250cc 2T 175CC à 250cc 4T	NJ3C, NCO, INJ INT ou LUE	13 ans jusqu'à 125cc 2T 15 ans et plus au-delà 125cc
Ligue 450cc (MX1)	3 et 4	250cc à 500cc 2T 251cc à 650 4T	NJ3C, NCO, INJ INT ou LUE	15 ans et plus
Trophée MX IDF	2, 3 et 4	100cc à 500cc 2T 175cc à 650cc 4t	NJ3C, NCO, INJ INT ou LUE	13 ans jusqu'à 125cc 2T 15 ans et plus
Trophée Vétérans	2, 3 et 4	100cc à 300cc 2T 175cc à 650cc 4t	NJ3C, NCO, INJ INT ou LUE	38 ans et plus
Trophée Féminin	2, 3 et 4	100cc à 500cc 2T 175cc à 650cc 4t	NJ3C, NCO, INJ INT ou LUE	13 ans jusqu'à 125cc 2T 15 ans et plus au delà 125 cc

Les âges mini et maxi s'entendent l'âge atteint au jour de l'épreuve considérée.

Les Championnats de Ligue de motocross seront disputés lors de journées spécialement mises en place par les clubs organisateurs et aucune autre catégorie ne pourra être admise en complément de programme par ces derniers sans avis positif de la Commission de Motocross.

Les catégories 250cc (MX2) et 450cc (MX1) rouleront ensemble dans les mêmes séries.

Les catégories Espoir 85cc, Junior 125cc et 125cc rouleront ensemble dans les mêmes séries.

Les catégories Trophée Féminin et Trophée Vétérans rouleront ensemble dans les mêmes séries.

A l'issue de la saison, les Championnats et Trophées de Ligue seront dotés de récompenses lors d'une cérémonie organisée par la Ligue.

Liste des machines électriques autorisées à rouler en classes 3 et 4 uniquement :

- Stark Varg

Cette liste est susceptible d'être modifiée à tout moment et toutes les machines électriques doivent être conformes au règlement Technique ainsi décrit dans l'article 8 de ce règlement.

REGLES COMMUNES A TOUTES LES CATEGORIES

Si une catégorie comporte moins de 12 pilotes à la date de clôture des engagements elle pourra être annulée. Les machines devront obligatoirement être équipées d'un transpondeur pour les essais libres. **Un pilote dont la machine ne serait pas équipée de son transpondeur ne sera pas classé sans aucune possibilité de réclamation sur son classement.**

En cas d'ex aequo au classement général d'une course, le classement de la dernière manche de la journée sera prépondérant.

Le champion de chaque catégorie sera le pilote qui totalisera le plus grand nombre de points au cumul de toutes les manches à l'issue du championnat. En cas d'ex aequo au classement du championnat, on prendra pour chacun le nombre de places de premier, deuxième, troisième, etc., jusqu'à obtenir une différence entre les coureurs. En dernier ressort le dernier meilleur résultat sera déterminant.

Pour être classé, un pilote devra avoir franchi le drapeau à Damier dans les 3 minutes après l'arrivée du premier.

Article 3 : REGLES SPECIFIQUES DES DIFFERENTS CHAMPIONNATS

CHAMPIONNAT 125cc/85cc

Le Championnat 125cc est ouvert aux machines à moteur 2 temps exclusivement, de 85cc grandes roues obligatoires (19 pouces à l'avant et 16 à l'arrière) à 125cc qui rouleront ensemble.

A l'issue du Championnat il sera proclamé un Champion de Ligue 125cc, un Champion de Ligue 125cc Junior et un Champion de Ligue Espoir 85cc.

Licences et âges admis pour chaque catégorie : voir tableau article 2.

Déroulement des épreuves :

Pour les essais libres et chronométrés, les pilotes rentreront sur la piste dans l'ordre du classement provisoire. (Dans l'ordre de réception des engagements pour la première épreuve.)

- 1 séance d'essais libre : 10mn
- 1 séance chronométrée: 15mn
- 2 Manches : 15mn + 1T

CHAMPIONNATS Ligue Open 250CC/450CC, Trophées Féminin, Vétéran et Trophée MX Ile De France

Licences, cylindrées et âges admis pour chaque catégorie : voir tableau article 2.

TROPHEES FEMININ ET VETERAN

Les pilotes éligibles à ces Trophées pourront y concourir sous réserve de s'y être spécifiquement inscrits. Dans ce cas, ils ne seront pas classés dans les autres catégories.

Les pilotes éligibles ne souhaitant pas participer à ces Trophées pourront s'inscrire en catégorie 250 (MX2) ou 450 (MX1).

Ces Championnats et Trophées se disputeront selon la formule suivante :

Les pilotes seront répartis pour les essais libres et chronométrés en 3 séries égales à l'unité près, nommées 1, 2 et 3 en fonction des classements provisoires du Championnat (par la ligue pour la première épreuve). Les pilotes inscrits dans les Trophées Féminin et Vétéran seront d'office intégrés en série 3.

Déroulement des essais : 10mn d'essais libres

 15mn d'essais chronométrés

A l'issue des essais chronométrés, les meilleurs chronos au nombre équivalent du nombre de pilotes par série seront qualifiés pour concourir en Championnat de Ligue. Les meilleurs chronos suivants au nombre équivalent du nombre de pilotes par série seront qualifiés pour concourir en Trophée MX Ile de France. Les chronos restants seront reversés avec les Trophées Féminin et Vétéran.

Exemples :

1) Pour 106 pilotes

Championnat de Ligue : chronos 1 à 36

Trophée MX Ile de France : chronos 37 à 71

Trophées Fém/ Vét : Pilotes des trophées Féminin et Vétéran + les chronos restants

2) Pour 120 pilotes

Championnat de Ligue : chronos 1 à 40

Trophée MX Ile de France : chronos 41 à 80

Trophées Fém/ Vét : Pilotes des trophées Féminin et Vétéran + les chronos restants

Les courses se dérouleront selon les formules suivantes :

- Championnat de Ligue : 2 manches de 20mn + 1T

- Trophée MX Ile de France : 2 manches de 15mn + 1T

- Trophées Fém/Vét : 2 manches de 15mn + 1T

Nota 1 : Cette formule sera reconduite à chaque épreuve, ce qui implique qu'un pilote qualifié en Ligue ou en Trophée MX Ile de France sur une épreuve, doit se requalifier l'épreuve suivante. Un même pilote peut scorer des points dans les 2 catégories.

A l'issue de la saison il sera attribué un titre de Champion de Ligue 250cc, un titre de Champion de Ligue 450cc, 1 titre de Champion Vétéran, un titre de Champion Féminin et un titre de Vainqueur du Trophée MX Ile de France.

Article 4 : REMISE DES PRIX

A l'issue du classement général de la journée, les trois premiers des catégories suivantes seront récompensés par des coupes :

- Championnat de Ligue 250cc
- Championnat de Ligue 450cc
- Championnat de Ligue 125cc
- Championnat de Ligue 125 Junior
- Championnat de Ligue Espoir 85cc
- Trophée Vétéran
- Trophée Féminin
- Trophée MX Ile de France

Article 5 : BAREME DES POINTS

Barème valable pour tous les championnats (compris 125/85cc) et Trophées

Seuls les pilotes licenciés en Ile de France et titulaires d'une licence stipulée dans l'article 2 marqueront des points. Chaque manche est considérée comme une épreuve en soit, ceci pour chaque catégorie retenue. Les points attribués par manche sont :

1er	25Pts		6me	15Pts		11me	10Pts		16me	5Pts
2me	22Pts		7me	14Pts		12me	9Pts		17me	4Pts
3me	20Pts		8me	13Pts		13me	8Pts		18me	3Pts
4me	18Pts		9me	12Pts		14me	7 Pts		19me	2Pts
5me	16Pts		10me	11Pts		15me	6Pts		20me	1Pts

Soit 50 points maximum par épreuve.

En cas d'annulation d'une des 2 manches par l'arbitre/jury pour diverse raison (accident, météo, etc.), les points attribués sur la manche courue seront comptabilisés pour les Championnats et Trophées.

CONCURRENTS QUALIFIES AU CHAMPIONNAT DE FRANCE

Les concurrents du Championnat de Ligue qui seraient qualifiés à un championnat ou trophée de France dont les épreuves seraient en concordance de date, marqueront les points correspondant à la moyenne des points, arrondie à l'unité supérieure qu'ils auront obtenus en championnat de ligue.

Ces résultats ne seront pris en compte qu'à la condition que le pilote envoie à la Ligue Motocycliste d'Ile de France les feuilles de classement du championnat ou trophée de France dans le délai de deux semaines qui suit l'épreuve.

Exemple

Après 3 épreuves des Championnats de Ligue ou Trophées, le ou la pilote concerné totalise 107 points.

107 Points divisé par 3= 35,67 soit 36 points reportés au championnat de ligue.

Article 6 : INSCRIPTIONS ENGAGEMENTS

Demande de numéro, inscription et engagement pour la totalité du Championnat ou à une épreuve se font uniquement sur le site officiel <https://ffm.engage-sports.com>

COMMENT ? :

Créer un profil. Demander un n° de course (le n° n'apparaissant plus dans la grille signifie qu'il est déjà attribué).

DELAJ :

Le mercredi précédent la manifestation à 12 heures. Passé ce délai aucune inscription ne sera possible

PRIX :

Le montant des droits d'engagement est de : 65 € (inclus location du transpondeur)

PILOTES EXTERIEURS A LA LIGUE

Des pilotes extérieurs à la ligue peuvent être admis à participer à une épreuve du championnat **dans la mesure des places disponibles à la clôture des engagements, pour autant qu'ils soient engagés conformément aux dispositions de l'Article 6 - INSCRIPTIONS ENGAGEMENTS**. En aucun cas, pour le Championnat Open, Trophées MX Ile de France, Féminin et Vétéran, le nombre total des engagés ne pourra excéder 135 pilotes. Les pilotes hors ligue seront retenus dans l'ordre de réception de leur demande d'engagement. Ils seront classés sur l'épreuve, mais ne recevront pas de points Championnat et Trophées qui seront réattribués aux pilotes de la Ligue IDF.

PILOTES OCCASIONNELS (Licences 1 manifestation LIA)

Tout participant occasionnel devra prendre une licence "1 manifestation" via intranet.ffmoto.com et devra s'engager via engage-sports.com. Aucune licence "1 manifestation" ne sera délivrée le week-end de l'épreuve.

NUMEROS DE COURSE

Les numéros de course seront attribués pour toute la saison en fonction du classement du championnat de l'année précédente, et ensuite dans l'ordre d'arrivée des engagements (Voir Nota 2). La demande du numéro se fait lors de la procédure d'engagement sur le site www.ffm.engage-sports.com

Les pilotes ayant un numéro pour les Championnats de France seront prioritaires dans l'attribution de celui-ci et pourront le garder en Championnat de Ligue Ile de France. Hormis pour le numéro 1 qui revient de droit au Champion en titre et s'il le désire, les pilotes restant dans leur catégorie et souhaitant garder leur numéro de la saison précédente restent prioritaires. Toutefois du fait du rassemblement des catégories en une seule (Open 250cc-450cc) (85cc et 125cc) des litiges peuvent survenir, dans ce cas la priorité sera donnée au premier engagé (Cf. nota 2).

Ces dispositions seront valides pour autant que les pilotes se soient inscrits avant le 1er mars 2024. Les numéros de course seront confirmés le 10 mars au plus tard.

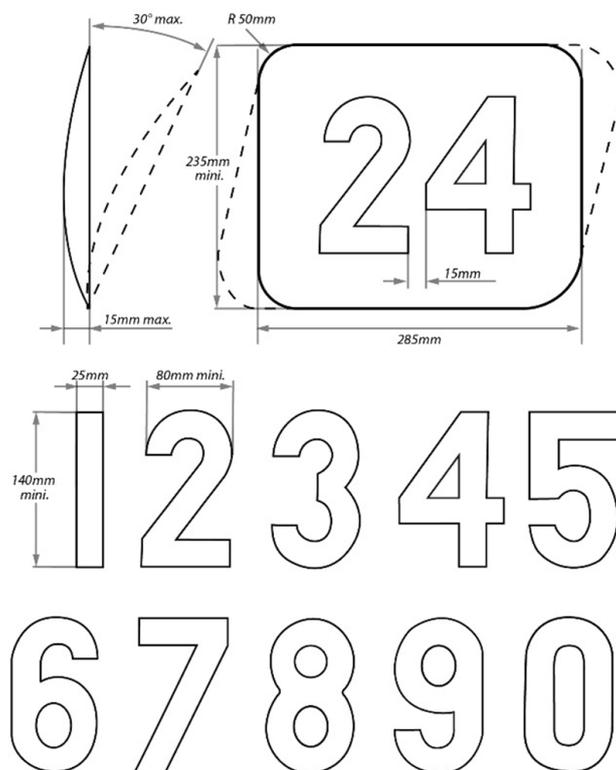
Nota 2 : Tous les pilotes n'ayant pas de numéros conformes au descriptif ci-dessous, verront systématiquement rejetées leurs contestations ou réclamations quant à leur classement. Les chronométreurs ne seront plus tenus de prendre les passages des machines concernées.

Les chiffres doivent être clairement lisibles. **Les numéros à bordure et réfléchissants sont interdits.**
Dimensions minimales à respecter :

- Plaque numéro frontale : hauteur du numéro 140mm, largeur de chaque chiffre 80mm, largeur des traits 25mm, espace entre deux chiffres 15mm.
- Plaques latérales : hauteur du numéro 100mm, largeur de chaque chiffre 80mm, largeur des traits 25mm, espace entre deux chiffres 15mm.



EXEMPLE PLAQUE FRONTALE :



TRANSPONDEURS

Tout pilote inscrit pour une épreuve du championnat se verra remettre le matin, un transpondeur pour la manifestation, qu'il rendra **dans l'heure qui suit l'arrivée de sa dernière manche.**

La prise en charge et la restitution du transpondeur incombent au pilote, qui est responsable de son transpondeur jusqu'à sa restitution.

En cas de non restitution du transpondeur, ou en cas de restitution d'un transpondeur détérioré, le pilote pourra être sanctionné d'une amende de 100€.

Article 7 : VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Les concurrents devront se présenter la veille de l'épreuve entre 15h30 et 19h00 ou le jour de l'épreuve entre 7h00 et 8h00 dernier délai au contrôle administratif munis de :

- La licence pour l'année en cours
- Une pièce d'identité
- La confirmation d'engagement

Tous les pilotes qui, le jour de l'épreuve, ne seraient pas présents à la clôture du contrôle administratif et qui n'auront pas appelé au numéro figurant sur la confirmation d'engagement seront considérés comme forfaits et ne pourront être remboursés.

Article 8 : VERIFICATIONS TECHNIQUES

Une fois qu'il aura satisfait aux vérifications administratives, le concurrent devra présenter sa machine, son casque et sa protection pectorale et dorsale (voir Nota 3) auprès des contrôleurs techniques avant son premier essai. Le contrôle sera ouvert le samedi entre 16h00/19h00 et le dimanche matin entre 7h00 et 8h30.

Les motos et les équipements des pilotes devront répondre aux exigences figurants dans le tableau des équipements pour la Discipline Motocross élaborées et validées par la FFM.

Toutes les motos présentes et les casques seront contrôlés et marqués. **Les caméras GoPro ne seront autorisées que sur la partie supérieure du casque et uniquement à l'aide de leur fixation d'origine.**

A l'issue du contrôle technique le pilote se verra remettre un document pour accéder à la piste. Les concurrents qui n'auraient pas satisfait au contrôle technique se verront refuser l'accès à la piste.

A l'issue des qualifications et des manches, les 5 premiers pilotes et un ou plusieurs désignés au hasard pourront être invités à se présenter au contrôle sonomètre. A l'issue de celui-ci les pilotes dont les machines ne sont pas conformes ou qui ne se seraient pas présentés au contrôle seront systématiquement déclassés et devront se mettre en conformité pour la manche suivante.

Nota 3 : Les protections pectorale et dorsale répondant aux normes prévues par le Règlement Technique national article 2.2 (page 372) sont obligatoires.

Article 9 : DEROULEMENT DES EPREUVES

HORAIRES

Les horaires seront affichés le matin de chaque épreuve en un lieu prévu par l'organisateur. Dans le courant de la journée, en cas de force majeure, le Jury pourra modifier ces horaires.

PARC D'ATTENTE

Le parc d'attente sera fermé au lancement de la procédure de départ. Un mécanicien par pilote pourra y être admis. Le placement des pilotes sur la grille de départ s'effectuera ainsi :

L'entrée en grille pour les 2 manches, se fera dans l'ordre des classements des groupes de qualification.

Dans le cas où il n'y a pas d'essais chronométrés, les pilotes seront placés dans l'ordre du classement provisoire du Championnat.

- Pour les courses des épreuves des Championnats de Ligue 125cc et 85cc, les pilotes seront placés en grille en fonction du temps du meilleur tour réalisé au cours des essais chronométrés (le pilote ayant le meilleur temps est appelé en premier et ainsi de suite). Dans le cas où il ne serait pas possible de réaliser d'essais chronométrés, l'ordre d'entrée en grille se fera en fonction du classement général du championnat.
- Pour les courses des épreuves du Championnat de Ligue OPEN 250cc-450cc ainsi que pour les Trophées Féminin, MX IDF et Vétéran, les pilotes seront placés en grille en fonction du temps du meilleur tour réalisé au cours des essais chronométrés.

- Il est rappelé que les mécaniciens ne seront tolérés sur la grille que pour les catégories 85cc dans le seul but d'apporter une cale à leur pilote et de l'aider à mettre celle-ci en place. Il devra ensuite se retirer, en aucun cas il ne lui est permis d'aider son pilote à préparer sa trace derrière ou devant la grille. **Le non-respect de cette règle entraînera une amende de 50€ aux pilotes concernés.**
- Il est également rappelé pour les pilotes que la préparation de sa place derrière la grille doit s'effectuer sans aucun outil et qu'à aucun moment un pilote ne peut intervenir devant la grille. **Le non-respect de cette règle entraînera une amende de 50€ aux pilotes concernés.**

Article 10 : ENVIRONNEMENT

Les pilotes devront adopter un comportement respectueux de la préservation de l'environnement. Les points suivants devront être respectés :

- La mise en place d'un tapis environnemental sous la moto dans le paddock.
- Le lavage des motos devra se faire dans la zone de lavage prévue par le club.
- Chaque pilote devra gérer ses déchets par l'utilisation de sacs poubelles afin de rendre la place de paddock propre.

Le non-respect de ces règles pourra entraîner une amende de 50€ aux pilotes concernés.